

CVL : ORGANISATION DES ELECTIONS

RAPPEL AUX PROFESSEURS PRINCIPAUX

Merci de bien vouloir **axer votre sensibilisation sur les qualités requises et les écueils à éviter** pour nous donner le maximum de chances de recueillir des votes éclairés et d'éviter des candidatures qui pourraient nuire au bon fonctionnement de cette instance (Rappel de l'inquiétude des élèves exprimée par leur vote en CE le 21/09/2017).

LE PLUS IMPORTANT est de leur **expliquer comment utiliser l'outil Information/Sondage sur Pronote** à l'aide du document « Pas à pas vote électronique » joint à mon mail (vous pouvez aussi envoyer ce document par mail à vos élèves). C'est là qu'ils trouveront toutes les informations dont ils ont besoin. Cela vous évitera de prendre un temps d'explication sur vos cours. L'introduction ci-dessous est par contre à expliciter aux élèves, le détail qui suit (points 1 à 4) est pour votre propre information si cela vous intéresse.

Chers élèves,

Tous les lycéens vont, cette année, participer aux élections du CVL et **tous peuvent se porter candidats (y compris les délégués)** comme vous l'ont expliqué vos Professeurs Principaux.

3 sièges sont à pourvoir pour les lycéens de la section française et 3 sièges pour ceux de la section hellénique. Les élus titulaires du CVL 2017/2018 auront la chance de participer au **CVL de zone** (CVL des pays de la zone Europe Sud Est) organisé dans notre établissement les **14 et 15 octobre 2017**.

Merci de **lire attentivement les 4 points détaillés ci-dessous** (1. Candidatures, 2. Détail des modalités de scrutin, 3. Vote électronique, 4. Nomination des élus). Il faut **bien faire dérouler le message** pour arriver au bout. Après lecture, il faudra cocher la case « j'ai pris connaissance de cette information » ce qui vaudra Accusé de Réception.

1. CANDIDATURES :

Les candidatures (professions de foi) sont à ramener IMPERATIVEMENT à la vie scolaire **au plus tard le lundi 2 octobre**.

La campagne se fera par voie d'affichage des professions de foi dans l'établissement et diffusion sur l'écran plasma situé dans le hall. Vous avez également la possibilité de créer des outils numériques de communication pour votre éventuelle candidature (images avec slogan ...). Après leur validation par la CPE, elles seront diffusées sur l'écran plasma du hall (pas de support audio possible).

2. DETAIL DES MODALITES DE SCRUTIN :

Le scrutin est plurinominal à un tour. Chaque électeur a droit à un nombre de voix qui correspond au nombre de sièges à pourvoir. Les candidats qui obtiennent **le plus grand nombre de voix** sont élus. 6 élèves (3 SF, 3 SH) sont élus pour 2 ans au suffrage direct par l'ensemble des élèves de l'établissement. Le **CVL est renouvelé par moitié tous les ans** (après les élections, un tirage au sort sera effectué pour désigner les membres qui ne seront élus que pour un an). En cas d'égalité des voix, **le plus jeune** des élèves est déclaré élu. **Chaque candidature doit comporter le nom d'un titulaire assorti d'un suppléant** qui, lorsque le titulaire est en dernière année d'un cycle, le suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur.

3. VOTE ELECTRONIQUE :

Vous allez recevoir la liste des candidats par le biais d'un papillon Pronote "Information/Sondage". Vous devrez cocher oui pour les 3 candidats de votre choix et non pour les autres. Vérifier bien votre bulletin avant de le valider car les votes ne respectant pas les consignes du choix impératif de 3 candidats (pas 2, pas 4) seront considérés comme nuls. Cela signifie que votre vote ne pourra pas être pris en compte pour les candidats que vous souhaiteriez voir vous représenter. En cas de doute, n'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de la CPE.

Les **votes seront ouverts le vendredi 13 octobre** et nous recommandons aux élèves de 1ère participant aux voyages en Allemagne et en Italie de voter avant leur départ. Les **votes seront clôturés le mardi 17 octobre**. Les voix des élèves qui n'auront pas voté à cette date seront comptabilisées comme des votes blancs.

4. NOMINATION DES ELUS :

Les élèves élus seront reçus par la Direction et la CPE pour être officiellement nommés membres du CVL et recevoir leur convocation à la formation prévue dans le cadre du CVL de zone. **Les résultats des élections seront communiqués à l'ensemble de la communauté éducative par voie d'affichage dans l'établissement et diffusion sur l'écran plasma situé dans le hall.**

Je reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de candidature et répondre aux questions des électeurs.

Cordialement,

N. Athanasiou, CPE